

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

publié le 02/12/2022
mis en ligne le 05/12/2022

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, MM. Eric CORREIA, Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Henri LECLERE, Mmes Claire MORY, Françoise OTT, Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jacques VELGHE, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Philippe BAYOL, Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Françoise OTT, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Benoit LASCOUX à Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD à Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, Mme Ludivine CHATENET à M. Alex AUCOUTURIER, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, M. Patrick ROUGEOT à M. Eric CORREIA, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Célia BOIRON, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 12

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 48

Secrétaire de séance : M. Alain CLEDIERE

BUDGET ANNEXE – SPANC - DECISION MODIFICATIVE N°2 - 2022

Rapporteur : M. ERIC BODEAU

Le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales, par le biais de décisions modificatives. Ces

décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

La décision modificative n°2 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général..... - 4 590.72 €

- Bascule de crédits du 625/1301 au chapitre 68 pour constitution de provision pour risques .
..... - 2 500.00 €
- Bascule de crédits du 618/0733 au chapitre 68 pour constitution de provision pour risques .
..... - 2 090.72 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues..... - 2 028.15 €

Chapitre 68 – Dotations aux provisions..... 6 618.87 €

- Constitution de provision pour risques et charges exercice 2022 (6817/0735) 6 618.87 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

NEANT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

		SECTION DE FONCTIONNEMENT					RECETTES						
		DEPENSES											
Chapitres	BP 2022	DM1	DM2	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM1	DM2		Proposition 2022			
011	Charges à caractère général	17 800,15 €	-	13 209,43 €	002	16 635,30 €	-	-	Excédents antérieurs reportés	16 635,30 €	-	-	16 635,30 €
012	Charges de personnels et assimilées	64 181,00 €	-	64 181,00 €	70	37 000,00 €	-	-	Ventes, prestations de service	37 000,00 €	-	-	37 000,00 €
022	Dépenses imprévues	2 028,15 €	-	- €		- €	-	-		- €	-	-	- €
65	Autres charges de gestion courante	256,00 €	-	256,00 €	74	- €	-	-	Subventions d'exploitation	- €	-	-	- €
66	Charges financières	- €	-	- €	75	- €	-	-	Autres produits de gestion courante	- €	-	-	- €
67	Charges exceptionnelles	1 020,00 €	-	1 020,00 €	77	32 000,00 €	-	-	Produits exceptionnels	32 000,00 €	-	-	32 000,00 €
68	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	- €	-	6 618,87 €	013	- €	-	-	Atténuations de charges	- €	-	-	- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		85 285,30 €	- €	85 285,30 €	TOTAL OPERATIONS REELLES	85 635,30 €	- €	- €		85 635,30 €	- €	- €	85 635,30 €
023	Virement à l'investissement	1,00 €	-	1,00 €		- €	-	-		- €	-	-	- €
042	Transferts entre sections	350,00 €	-	350,00 €	042	1,00 €	-	-	Transferts entre sections	1,00 €	-	-	1,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		351,00 €	- €	351,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	1,00 €	- €	- €		1,00 €	- €	- €	1,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		85 636,30 €	- €	85 636,30 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	85 636,30 €	1,00 €	- €		85 636,30 €	1,00 €	- €	85 636,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NEANT

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

NEANT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	BP 2022	DM1	DM2	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM1	DM2	Proposition 2022
001 Déficit antérieurs reportés	- €			- €	001 Exécédents antérieurs reportés	11 368,50 €			11 368,50 €
20 Immobilisations incorporelles	1 718,50 €			1 718,50 €	16 Emprunts et dettes	- €			- €
21 Immobilisations corporelles	10 000,00 €			10 000,00 €		- €			- €
16 Emprunts et dettes	- €			- €		- €			- €
4581 Opérations pour le compte de tiers	63 750,00 €			63 750,00 €	4582 Opérations pour le compte de tiers	63 750,00 €			63 750,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES	75 468,50 €	- €		75 468,50 €	TOTAL OPERATIONS REELLES	75 118,50 €	- €		75 118,50 €
	- €			- €	021 Virement de la section de fonct.	1,00 €	1,00 €		1,00 €
040 Transferts entre sections	1,00 €	1,00 €		1,00 €	040 Transferts entre sections	350,00 €			350,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	1,00 €	1,00 €		1,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	351,00 €	1,00 €		351,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	75 469,50 €	1,00 €		75 469,50 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	75 469,50 €	1,00 €		75 469,50 €

Délibération n°298/22 du 24/11/22
7-Finances locales 7.1 Décisions Budgétaires

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 21/11/22 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- de charger Monsieur le Président de leur exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance



Alain CLEDIERE